

## **CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024**

### **20 H 30, SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 20 septembre 2024 à 20 heures 30, salle de réunion de la mairie, sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Nathalie BERT et Anthony MARMEYS.

Secrétaire de séance : Chantal COUILLEROT.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente et entendu les décisions du maire, le conseil municipal a étudié les points suivants :

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Suite au départ de Nicolas BONIN et au recrutement d'Hervé TERRIER, il convient de modifier le tableau des effectifs qui se présente comme suit :

Un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 18 heures par semaine.

Un adjoint technique à raison de 24,50 heures par semaine.

Un adjoint de maîtrise 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Un agent contractuel à raison de 1,86 heures par semaine.

#### **RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE.**

Afin de financer les éventuels décalages de trésorerie dans l'attente du versement de subventions à l'investissement, le conseil municipal décide de renouveler la ligne de crédit interactive ouverte auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 100.000 euros au taux révisé de €str + une marge de 1,20 %.

#### **CONVENTION CONTES GIVRES.**

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre du programme des CONTES GIVRES proposé en partenariat avec l'association ANTIPODES par BLI en matière de spectacles diffusés sur son territoire, cette dernière sollicite notre commune pour une mise à disposition de la Maison du Temps Libre le jeudi 24 octobre 2024 en soirée pour la représentation de la pièce de théâtre « Requiem pour un smartphone » par la compagnie BULLES DE ZING.

L'objectif étant de proposer des spectacles de qualité inscrits dans une volonté d'ouvrir la culture orale en territoire à tous les publics, le conseil municipal autorise le maire à signer avec BLI une convention précisant les obligations de chacune des parties.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « SYSTEME D'INFORMATION ».**

Le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes BLI, considérant les besoins accrus en matière de systèmes d'information au sein des collectivités territoriales et la complexité qui en découle et nécessitant une expertise, cette dernière propose une mise à disposition du système d'information dans la limite d'un 7/35ème pour l'ensemble des communes pour un accompagnement ingénierie et non sur les interventions de dépannage.

Considérant l'importance de cette mission d'accompagnement ingénierie, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec BLI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et pour une durée de 3 années.

## **CESSION DE PROPRIETE.**

Le maire présente au conseil municipal un courrier du 7 Mai 20 24 émanant de la société VIRETEL nous informant de la décision de la société TEPF de céder à cette société sa part de propriété de la canalisation de transport ETEL. Le conseil municipal autorise l'occupation du domaine public au bénéfice de la société VIRETEL.

## **REPORTAGE AERIEN DE LA COMMUNE.**

Le maire confirme au conseil municipal la réalisation d'un reportage aérien de la commune qui s'est effectué au mois d'août dernier. Bien que quelques maisons n'apparaissent pas de façon très claire sur les photos réalisées, le conseil municipal prend en compte le geste commercial proposé par la société chargée de ce reportage et accepte de commander les 30 photos au format de 15 x 20 cm, 4 agrandissements de 40 x 60 cm retenus par le conseil, un CD avec toutes les photos ainsi que tous droits de reproduction pour un coût global de 380 euros TTC ( au lieu de 680 euros ). Le conseil municipal va réfléchir prochainement à l'utilisation qui peut être faite de ces supports.

## **PROJET ACQUISITION D'UNE PARCELLE.**

Suite à une proposition des propriétaires, le conseil municipal se prononce favorablement pour l'acquisition de la parcelle numéro 239 de la section A , d'une superficie de 34,65 ares, située à proximité immédiate du stade de football. Vu l'intérêt d'acquérir ce terrain, le maire est mandaté pour négocier le prix de vente avec les vendeurs.

## **RECEPTION DES ELUS DE KIBO.**

Le maire rappelle que dans le cadre des échanges entre BLI et la communauté de communes de KIRCHHEIMBOLANDEN du 11 au 13 octobre prochain, une visite de la commune est prévue le dimanche 13 à partir de 10 heures. Les élus découvriront le Fablab puis à 11 h 30 seront reçus sous la Halle pour une présentation de la commune et des dernières réalisations avant de prendre l'apéritif et le déjeuner qui sera servi à la Maison du Temps Libre.

#### **DIVERS.**

Le maire précise que le dossier de la MAM a reçu un avis favorable de la commission de sécurité et que le permis de construire est accordé. Le dossier de consultation est en cours de finalisation.

Le maire commente le concert du 25 août dernier qui s'est déroulé à l'église organisé par VOX ECCLESIA et avec la participation du duo MYRIAS en présence d'environ 60 spectateurs.

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe au vendredi 25 octobre à 20 heures la date de la prochaine réunion.